

Journal et conformité — ce qui est tracé

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

12 mois glissants, 2 lecteurs, 0 contenu recopié · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Écrit dans la forme qu'attend une déléguée à la protection des données**, pour qu'elle le corrige plutôt qu'elle ne le rédige. *Le journal, ici, c'est la trace horodatée de chaque recherche : qui a demandé, quoi, à quelle heure, et ce que le système a renvoyé.*

Ce qui est enregistré, et ce qui ne l'est pas

Élément	Enregistré ?	Précision
Compte à l'origine de la recherche	Oui	L'identifiant technique du compte
Horodatage	Oui	À la seconde
Question posée	Oui	Les termes tels qu'ils ont été saisis
Sources interrogées	Oui	Les six, ou celles du périmètre du compte
Identifiants des documents renvoyés	Oui	Leur emplacement, pas leur contenu

Élément	Enregistré ?	Précision
Contenu des documents	Non	Ils restent à leur place — l'index ne les recopie pas

Durée, accès, modification

Paramètre	Valeur proposée	Qui la fixe
Conservation	12 mois glissants, puis suppression automatique	La déléguée à la protection des données — c'est un paramètre, pas une fatalité
Lecteurs du journal	La responsable des systèmes d'information et la déléguée à la protection des données, personne d'autre	La direction
Responsables hiérarchiques	Aucun accès	C'est la condition pour que le journal reste un outil de sécurité et ne devienne pas un outil de contrôle des personnes
Changement de durée	Applicable immédiatement	Daté dans le journal lui-même

À quoi il sert, et c'est là qu'il devient rentable

Usage	Ce que le journal permet	Ce que Ventaline avait avant
Répondre à une demande d'accès d'un salarié	Extraction de ce qui le concerne en une opération	Rien de comparable

Usage	Ce que le journal permet	Ce que Ventaline avait avant
Prouver, en cas d'incident, qui a consulté quoi	La seule preuve qui vaille devant un client ou un assureur	Aucune des six sources ne la fournissait
Alimenter le registre des traitements	Finalité, base légale, catégories de données, destinataires, durées — rédigés	Fiche à écrire à la main

Le positionnement au regard du règlement européen sur l'intelligence artificielle

Point	Situation de l'agent
Rôle	En appui — il répond, il n'agit pas
Décision automatisée	Aucune
Classement de personnes	Aucun
Écriture dans un système	Aucune
Supervision humaine	Ce n'est pas une option activée : c'est la seule façon dont le système fonctionne

La revue trimestrielle proposée

Ce qui est remonté de lui-même	Pourquoi
Sources ajoutées ou retirées	Le périmètre du traitement change
Durées de conservation modifiées	Le registre doit suivre

Ce qui est remonté de lui-même	Pourquoi
Comptes fermés et accès révoqués	C'est le point que les revues annuelles découvrent en défaut

Une conformité qui se vérifie une fois par an se découvre en défaut ; celle qui se relit tous les trois mois se corrige en dix minutes. La revue dure une heure et l'agent y arrive avec l'ordre du jour rempli.

À fixer par Ventaline

Durée de conservation du journal arrêtée par la déléguée à la protection des données :
 _____ mois

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.